

Taux de réussite en cours  
SESSION 2024



**DURÉE**

7 à 68 heures



**DATE ET LIEU**

Contactez Form'Action  
41 lot. Dugazon de Bourgogne  
ZAE Petit-Pérou  
97139 Les Abymes



**PUBLIC VISE**

Personne souhaitant valider son expérience et obtenir une qualification



**PRE-REQUIS**

Justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée

Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue est également nécessaire.



**DÉLAI D'INSCRIPTION**

Les inscriptions (devis signé avec bon pour accord) doivent être réalisées un mois avant le début de la formation



**COUT**

- 1<sup>ère</sup> formule : à partir de 3300€/participant
- 2<sup>ème</sup> formule : à partir de 3000€/participant
- 3<sup>ème</sup> formule : à partir de 600€/participant



**FINANCEMENT**

Plan de développement des compétences, financement personnel, CPF, AIF France Travail, Aide individuelle du Conseil Régional



**HANDICAP**

Accessible après étude de situation suivi d'un entretien avec le référent handicap



**CONTACT**

Mme BEUCAIRE Raymonde ou  
Mme GOSSEC Marie-Alice  
[contact@formaction.org](mailto:contact@formaction.org) ou  
[secretariat@formaction.org](mailto:secretariat@formaction.org)  
<https://www.formaction.org>

**La Validation des Acquis de l'expérience (VAE)** est un droit individuel. Celle-ci est accessible à toute personne ayant acquis, 1 an d'expérience professionnelle (soit 1607 heures).

La VAE permet de valoriser ses compétences et de les faire reconnaître, pour obtenir une certification professionnelle.

**OBJECTIFS DE LA VAE**

Fournir au candidat une aide méthodologique pour :

- Faire la preuve qu'il a acquis les compétences requises au cours de ses activités
- Expliciter ses expériences professionnelles, les mettre en relation avec le référentiel de la certification visée
- Constituer son dossier de validation
- Préparer sa prestation devant le jury de soutenance

**CONTENU**

- *ETAPE 1* : Accueil et conseil
- *ETAPE 2* : Elaborer sa demande de recevabilité (livret 1)
- *ETAPE 3* : Rédiger son dossier de validation (livret 2)
- *ETAPE 4* : Préparer l'entretien avec le jury de la VAE
- *ETAPE 5* : Suivi post-jury

**ORGANISATION DE LA PRESTATION**

**Encadrement pédagogique** : un professionnel ayant une expérience du métier en lien avec la certification visée

**Modalités** : inscription à l'école ; accompagnement en présentiel et/ou en distanciel

**Moyens pédagogiques et techniques** : référentiel d'activités et de compétences ; entretien individuel personnalisé ; atelier collectif ; étude de cas ; mises en situation

**Méthodes pédagogiques** : accompagnement individuel et approche concrète de la certification visée

**Évaluation** : bilan intermédiaire d'évaluation de progression rédactionnelle ; questionnaire d'évaluation à chaud ; bilan final de l'accompagnement ; évaluation à froid.

**VALIDATION**

Une attestation de fin de prestation est remise aux participants.

Il est possible de valider un ou des blocs de compétences, après étude du dossier du candidat.

Le candidat est responsable de son inscription auprès du certificateur.